

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 679

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, avant le mot :

« tiers »,

substituer au mot :

« les »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.